



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 51279

Texte de la question

M. Alain Marleix appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les vives préoccupations des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs qui ont vu baisser l'acte de kinésithérapie de 3,7 % alors que le tarif des déplacements n'a pas été réévalué depuis seize ans malgré une hausse non négligeable du coût du carburant. Ces mesures prises par la CNAM, dont les dispositions ont été entérinées par le Gouvernement et publiées au Journal officiel du 1er août 2000, n'ont d'ailleurs pas fait l'objet d'une concertation avec la profession. De toute évidence cette baisse aura des conséquences désastreuses, et plus particulièrement dans le département du Cantal, dont les régions seront encore plus vite désertées si les habitants ne trouvent plus les services de proximité auxquels ils peuvent prétendre. En conséquence il lui demande de bien vouloir procéder à un réexamen de cette décision en concertation avec les professions concernées.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51279

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5479